

REGLEMENT COMPLET **DU JEU CONCOURS JOYEUX KADEOS**

ARTICLE 1.

La Société Edenred France, Société par actions simplifiée au capital de 464.966.992€, immatriculée au RCS de Nanterre sous le N°393.365.135, ayant son siège social à 166-180 bld Gabriel Péri, 92240, Malakoff (ci-après : « *la Société Organisatrice* ») organise un jeu gratuit « dénommé Jeu-concours Joyeux Kadéos », durant la période du 25 au 28 octobre inclus.

ARTICLE 2.

La participation à ce jeu est réservée aux particuliers, personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine.

Une seule participation par personne est autorisée pendant la durée du jeu.

Les membres de la Société Organisatrice, de ses prestataires pour cette opération, et les membres de leur famille ne peuvent participer au jeu.

ARTICLE 3.

Pour participer au jeu, les participants devront commenter le post Facebook publié par la page Facebook [Edenred France](#) sur l'opération « Joyeux Kadéos », dont l'URL est communiqué ci-après, en donnant une bonne raison pour laquelle leur boss pourrait leur offrir des cartes ou chèques cadeaux Kadéos pour Noël :

<https://www.facebook.com/EdenredFr/photos/a.1652888014944357/2538175959748887/?type=3&theaterremplir>

Le commentaire peut être communiqué en commentaire du post Facebook, ou via Facebook Messenger ou par email, à l'adresse edenred.france@gmail.com.

Il sera demandé au gagnant de fournir son adresse email (courrier électronique), téléphone et adresse postale pour l'envoi de son gain.

Un tirage au sort, organisé par la Société Organisatrice le 29 octobre 2019, parmi l'ensemble des commentaires communiqués via Facebook ou par email désignera le gagnant du lot mis en jeu.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne pendant la durée du jeu.

Les commentaires ne comportant pas l'ensemble des informations demandées à titre obligatoire, et/ou comportant des informations manifestement erronées ou fantaisistes seront éliminés et ne seront pas retenus pour le tirage au sort.

ARTICLE 4.

Sont mis en jeu les lots suivants dans le cadre de cette opération : une carte cadeau Kadéos Zénith d'une valeur de 50€ (cinquante euros), dont la date de validité sera indiquée au dos de la carte. Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice.

Le gagnant sera contacté sous un mois après le tirage au sort.

Le gagnant perdra le bénéfice de sa carte cadeau s'il dépasse sa date de validité, indiquée au dos de la carte.

Si le gagnant ne s'est pas manifesté dans les 5 jours suivants le jour où il a été contacté, il ne sera plus autorisé à réclamer son lot, qui sera automatiquement et de plein droit réattribué au premier des suppléants tirés au sort.

Les lots attribués sont personnels aux gagnants et non cessibles. Ils ne pourront faire l'objet d'aucun échange ou d'une quelconque contrepartie - même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par des lots similaires d'une valeur égale ou supérieure si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard.

Si des gagnants ne souhaitent pas bénéficier de leur lot, et/ou si les lots n'ont pas été attribués à l'issue de l'opération, ils ne seront pas remis en jeu et demeureront la propriété de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre des lots susvisés et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents ou dommages susceptibles de survenir à l'occasion de leur utilisation.

ARTICLE 5.

Ce règlement sera communiqué gratuitement aux personnes qui le souhaitent, sur simple demande écrite - accompagnée de leurs coordonnées complètes - pendant la durée du jeu (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : *Edenred France 160-180 boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff.*

Les demandes de règlement accompagnées de coordonnées illisibles, incomplètes ou manifestement fantaisistes ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 6.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le participant peut se faire rembourser gratuitement (timbre remboursé sur la base du tarif courrier service économique en vigueur) ses frais de participation au jeu « Joyeux Kadéos » sur simple demande formulée sur papier libre, adressé à Edenred France service marketing-communication Jeu Joyeux Kadéos demande de remboursement, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff - en joignant un RIB ou un RIP, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les frais d'accès à Internet engagés par le participant seront remboursés dans les conditions suivantes :

si le participant démontre grâce à un justificatif de son contrat de fourniture d'accès à Internet qu'il supporte un coût d'accès à Internet, il sera alors remboursé dans la limite des montants figurant sur la facture transmise à Edenred France service marketing-communication - Jeu Joyeux Kadéos demande de remboursement, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff

Pour un montant forfaitaire de 0,46 euros pour sa participation et son éventuelle demande de consultation du présent règlement sur le site.

Si le participant est abonné à un fournisseur d'accès gratuit à Internet mais qu'il démontre grâce à un justificatif de facture téléphonique qu'il subit un coût de communication téléphonique pour l'accès à Internet, il sera alors remboursé dans la limite des montants figurant sur la facture transmise à Edenred France Service marketing-communication - Jeu Joyeux Kadéos demande de remboursement 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff - pour un montant forfaitaire de 0,38 euros pour sa participation et son éventuelle demande de consultation du présent règlement sur le site.

En aucun cas, les frais de déplacement de toute nature ne seront remboursés.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir le remboursement des frais de demandes de règlement au tarif lent en vigueur sur simple demande, accompagnée d'un RIB, effectuée lors de cette demande de règlement.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant pour les frais de demande de règlement.

ARTICLE 7.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement et les modalités de participation au jeu à tout moment, de même qu'à écourter ou prolonger la durée de déroulement du jeu, si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 8.

Les informations que vous nous avez communiquées pour participer au jeu sont destinées à Edenred en France. Elles font l'objet d'un traitement dans ce cadre et sont utilisées et communiquées aux entités prestataires et partenaires d'Edenred en France aux fins gestion de votre participation au jeu ainsi qu'à des fins de prospections commerciale en conformité avec la politique de protection des données consultable à l'adresse suivante ([Politique RGPD Edenred en France](#))

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ainsi que nous signaler votre refus de faire l'objet de ciblage commercial, en nous contactant

la SOCIETE *EDENRED FRANCE S.A.S*

Direction Marketing à l'adresse suivante : Immeuble Columbus 166-180, boulevard Gabriel Péri 92240 Malakoff Cedex

ARTICLE 9

La connexion au site implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des

détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau. Par ailleurs, la société organisatrice ne saurait avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participants à Internet. Toute évolution ou changement du programme du site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la société organisatrice. La société organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de La société organisatrice. Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.